

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La Zurich Compagnie d'Assurances SA atteste qu'elle accorde couverture d'assurance responsabilité civile au preneur d'assurance ci-dessous dans le cadre des dispositions convenues dans la police et des dispositions légales applicables pour la durée indiquée ci-après. Il est possible que la somme d'assurance originale de la police soit plus élevée que la somme d'assurance figurant ci-dessous. Les garanties figurant sur la présente attestation d'assurance sont susceptibles d'être diminuées ou épuisées suite à des versements d'indemnités de sinistre. Cette attestation d'assurance n'implique aucune modification, extension ou rectification de la couverture prévue par la police désignée.

---

|                       |   |
|-----------------------|---|
| Preneur d'assurance   | Werner Mändli AG<br>Schiffahrt am Rheinfall<br>Tobelackerstrasse 9<br>CH-8212 Neuhausen   |
| Police no             | 15.698.034  |
| Genre d'assurance     | Responsabilité civile entreprise pour risques d'installation, d'exploitation, du fait des produits et liés à l'environnement              |
| Profession assurée    | - Compagnie maritime avec construction navale<br>- Station de remplissage de bateaux (usage propre)                                       |
| Somme d'assurance     | CHF 10'000'000.- par événement dommageable et deux fois par année d'assurance pour l'ensemble des lésions corporelles et dégâts matériels |
| Validité territoriale | monde entier, à l'exclusion des USA et du Canada  |
| Durée                 | du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020   |

---

Zurich, 19.12.2019/SJ

Zurich Compagnie d'Assurances SA



René Harlacher



Reto Bucher

L'attestation n'est pas valable sans signature de la Zurich Compagnie d'Assurances SA.